

en déclarant une fois de plus comme Adell Karmas l'a fait remarquer avec éloquence:

La guerre est terrible et détestable. Personne ne veut vraiment participer à la guerre, au sang versé et aux souffrances qu'elle entraîne, mais en réalité, les gens se battent pour protéger un pays, une série de convictions, un mode de vie précieux.

Il est insultant pour tous les Canadiennes de ne pas avoir le droit d'accéder à toutes les professions au sein des Forces armées canadiennes.

J'exhorte le gouvernement à accepter en pratique, et pas seulement sur le papier, la recommandation importante selon laquelle toutes les professions doivent être ouvertes aux femmes et que la mise en oeuvre de ce principe important doit être surveillée par un organisme d'examen de l'extérieur. L'égalité doit enfin être réalisée dans les Forces armées canadiennes.

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de débattre cette question à la Chambre, en partie à cause du principe important qui est en jeu. S'il ne s'agissait que de principe, j'appuierais sans doute cette motion. M'étant moi-même prononcé en faveur d'ouvrir aux femmes l'accès à une profession autrefois réservée uniquement aux hommes, ayant contribué à transformer une maison d'enseignement pour garçons en un collège mixte, je saisis l'occasion qui nous est donnée de faire un pas vers l'égalité.

Or, la question est à mes yeux d'ordre pratique surtout et, ironie du sort, si la motion devait être mise en pratique, on risquerait d'agir à l'encontre des personnes mêmes dont le député souhaite, à juste titre, défendre les intérêts. Il convient que nous nous attachions non pas à des considérations théoriques, aussi importantes soient-elles dans certaines circonstances, mais bien aux effets pratiques que l'adoption de cette motion aurait sur les femmes qui voudraient entrer dans les Forces armées et faire une carrière militaire. Ironiquement, je le répète, le fait d'adopter cette motion nuirait aux intérêts mêmes des femmes, alors que nous voulons les défendre.

Reconnaissons d'emblée que le Canada fait déjà très bonne figure en ce qui concerne l'intégration des femmes aux Forces armées. Notre pays occupe le troisième rang, puisque 8.9 p. 100 de ses effectifs militaires de catégorie professionnelle à plein temps sont des femmes. La proportion s'élève à 10 p. 100 en Israël et à 9.5 p. 100 aux États-Unis, pays que nous talonnons de près. Le taux n'atteint que 5.1 p. 100 au Royaume-Uni et que 3.8 p. 100 en Belgique. Il n'y a donc pas lieu de rougir de notre excellent dossier. On peut en outre se réjouir de la manière dont les Forces armées canadiennes ne cessent, depuis 15 ans, d'accroître le nombre de postes offerts aux femmes. En effet, cette croissance est passée de 19 à 65 p. 100, si bien que 29,000 postes sont maintenant offerts aux femmes.

Nous pourrions fort bien réduire involontairement le pourcentage de femmes dans nos forces armées, si nous allions au-delà de la politique actuelle en rendant obligatoire leur déploiement illimité dans tous les postes militaires. C'est peut-être ce qui s'est passé dans certains pays qui pratiquent le déploiement illimité des effectifs féminins. Par exemple, les

trois pays qui suivent une telle politique arrivent loin derrière le Canada en ce qui concerne le pourcentage de femmes dans leurs effectifs militaires. En effet, ces pourcentages sont respectivement de 3.8, 1.4 et 1.2 p. 100 en Belgique, aux Pays-Bas et en Norvège. Et ils ont également moins de femmes que nous dans des postes de combat. Quand on entend dire que ces trois pays acceptent des femmes dans leurs forces combattantes, on croit voir défiler des effectifs féminins marchant au pas, en rangs serrés, mais ce n'est pas le cas. Il n'y a que 18 à 30 femmes occupant de véritables postes de combat dans ces pays et 65 autres qui servent activement des unités combattantes dans des rôles d'auxiliaires. Fait important, certains pays comme Israël, la Yougoslavie et l'Union soviétique qui employaient naguère des femmes dans leurs forces combattantes, ont renoncé depuis à cette politique.

● (1720)

Nous devons songer aux conséquences pratiques très sérieuses de la motion à l'étude. Nous ne devons pas oublier que le pourcentage actuel des femmes au sein de nos forces armées est plus élevé que dans les pays qui pratiquent le déploiement illimité. Dans ces pays, très peu de femmes peuvent être combattantes. En vertu de la politique actuelle, nous donnons, en fait, aux femmes bien davantage d'occasions de servir leur pays dans les Forces armées que les autres pays dont j'ai parlé.

Si nous devons changer totalement notre position et permettre aux femmes d'assumer n'importe quel rôle, notamment de faire partie des forces combattantes, on risquerait fort, sans le vouloir, de réduire le nombre de femmes dans nos Forces armées. En effet, on appliquerait alors aux femmes les mêmes normes médicales que les hommes doivent respecter pour livrer combat. Certains experts estiment que cela pourrait réduire la proportion de femmes dans nos Forces armées à 2 p. 100, ce qui est bien inférieur au pourcentage actuel.

J'espère donc, monsieur le Président, que dans l'intérêt des femmes, nous nous attarderons d'abord et avant tout sur les conséquences pratiques de cette motion. Nous devrions accroître les débouchés pour les femmes dans les Forces armées en poursuivant la politique actuelle et, dans l'esprit de la Charte canadienne des droits et libertés, en examinant les divers postes qui ne sont pas accessibles aux femmes à l'heure actuelle, afin de déterminer combien pourraient le devenir. En outre, nous devrions donner la priorité à l'avancement des femmes dans les Forces armées. Il n'y a aucune femme général à l'heure actuelle. C'est une lacune que nous voudrions corriger le plus tôt possible. Aussitôt qu'un poste sera ouvert et qu'une femme aura les qualités requises, on donnera à cette promotion la priorité.

M. Cassidy: Des paroles en l'air.

M. Stackhouse: Le poste sera ainsi comblé et on reconnaîtra dans les Forces armées les qualités de chef des femmes, qualités dont elles font montre dans bien des secteurs, notamment à la Chambre des Communes.